

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 836 licenciement de garde territorial

n° 836

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1967

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro

1 juin 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Le garde territorial de 2e classe Mohamed Hassan, matricule 788, en service à la Prison civile de Djibouti, est licencié de la Garde territoriale par mesure disciplinaire pour compter du 1er juin 1967. Il sera rayé des contrôles le 1<sup>er</sup> juin 1967. L'intéressé, totalisant à cette date L an et 2 mois de service dans les Forces locales, ne peut prétendre à aucune indemnité. Il recevra le certificat de libération.